

Aide-mémoire

Tél : 450-659-5491 ou 438-320-5491

Télé : 450-659-8743

Courriel : z27_lignery@aplcsq.net

**Bureau des délégués
DU 13 septembre 2023**

1. NÉGO 2023

- Inviter vos collègues enseignants à prendre connaissance de [Info-négo du 11 septembre 2023](https://www.frontcommun.org/) à <https://www.frontcommun.org/>
- Les membres de L'APL seront convoqués **jeudi 5 octobre 2023** à la **Salle Roméo-Patenaude** à Candiac (vote de grève)
- Inviter vos collègues à participer à la « **Marche historique du Front commun** » le **23 septembre**
- À tous **les jeudis** à partir du 14 septembre « Manifs hebdomadaires pour la négociation! » en Front commun
- Soyez à l'affût des opérations en cours et à venir → **FB : APL – Groupe Action-mobilisation (Négo 2023)**.

2. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Transmettre l'information selon laquelle les trois nouveaux *représentants en santé et sécurité au travail* (RSS) ont été nommés.
- Inviter tous les collègues intéressés à consulter l'[organigramme](http://www.lignery.ca) www.lignery.ca [Documents / Comités / SST – Santé et sécurité au travail]

3. ÉLECTIONS AU CONSEIL EXÉCUTIF – FP et EDA

- Informer les collègues enseignants du poste à combler au Conseil exécutif (secteur Adultes – FP et EDA)
- Le formulaire de mise en candidature doit être remis au bureau de L'APL au plus tard le 29 septembre 2023 à 16h
- Les élections, s'il y a lieu, se tiendront de 16h30 à 18h au Bureau des délégués du 11 octobre 2023.

4. NOMBRE D'ÉLÈVES PAR GROUPE AU PRIMAIRE

- Retourner les feuilles complétées **AVEC LES SIGNATURES** dans l'enveloppe **AFFRANCHIE** **AU PLUS TARD LE 29 SEPTEMBRE 2023.**

5. DOSSIERS PÉDAGOGIQUES

Protecteur de l'élève :

[Capsule vidéo du protecteur national](#) de l'élève disponible pour en connaître davantage.

- [Traitement des plaintes en milieu scolaire – guide destiné aux membres](#)
- Au besoin communiquer avec nous.

Préscolaire 4 ans :

Bulletin en vigueur au préscolaire 4 ans pour 2023-2024

LIP / Régime pédagogique / Normes et modalités :

Nous sommes toujours en attente de l'instruction annuelle et du régime pédagogique mis à jour pour l'année 2023-2024. Dès que ces documents seront accessibles, nous pourrions vous les transmettre.

Voici deux propositions pour le « résumé des normes et modalités » - PRIMAIRE ET SECONDAIRE SEULEMENT:

- Vous pourriez indiquer à la direction qu'il est hâtif de travailler sur le résumé des « Normes et modalités » à transmettre aux parents puisque les encadrements ne sont pas disponibles.
- Vous pourriez établir votre « résumé des normes et modalités à remettre aux parents » en fonction des encadrements de l'année dernière. S'il advenait des changements auxdits encadrements (reg ped et Instruction annuelle), votre « résumé des normes et modalités à remettre aux parents » pourrait être révisé afin d'y inclure les ajustements requis (Reg ped art 20 – 4^e par al 2).

Cours à domicile :

Si vous avez des demandes concernant un élève recevant des cours à domicile, voir la [politique du CSS](#).

Une planification globale des notions vues à remettre seulement.

Au besoin communiquer avec nous.

6. RELEVÉ DE DÉPENSES ET BUDGET DES DÉLÉGUÉS

- Relevé de dépenses des personnes déléguées. Remettre idéalement au bureau des délégués de décembre et de juin Budget des délégués (8 \$/ETP) –Déposer vos chèques en septembre

7. RENCONTRE DE SECTEUR

- Si ce n'est pas déjà fait, compléter les trois formulaires présentés lors de la rencontre avec votre délégué de secteur [Aide-Mémoire pour les personnes déléguées – Rencontre de secteur](#)

8. SONDAGE BUREAU DES DÉLÉGUÉS

- Il serait apprécié que ce [sondage](#) soit complété le soir du bureau des délégués (version numérique ou papier).
- Pour les personnes déléguées absentes lors de la rencontre, une réponse **d'ici au 22 septembre 2023** serait appréciée - <https://forms.office.com/r/w3LP7A0BSi>



9. INFORMATIONS

- Tournée des écoles**
Si vous souhaitez discuter de sujets qui vous préoccupent, invitez-nous un midi ou après l'école. Communiquez avec nous pour fixer un moment.
- Pré-Bureau des délégués**
Il y aura un *pré-Bureau des délégués* pour les nouveaux délégués avant le prochain Bureau des délégués soit, le mercredi 11 octobre 2023 de 16h30 à 17h30. Les nouvelles personnes déléguées peuvent s'inscrire avant le 10 octobre à 16h00. Il y aura un souper pour les personnes inscrites. Lien vers le formulaire d'inscription : <https://forms.office.com/r/4yg5fpmQ3i> ou via le bouton « Inscription » du site de L'APL (www.lignery.ca)
- 5 octobre – Journée des enseignantes et des enseignants**
Souligner la *Journée mondiale des enseignantes et enseignants* du 5 octobre
- La tâche**
Informez les collègues enseignants de la reconduction de l'entente entre le CSS et L'APL – [A2324-BD-16](#)
«Organisation de la libération des enseignantes et des enseignants du préscolaire-primaire d'une partie de la Surveillance en rotation (tâche éducative) ». Vous trouverez la somme attribuée à votre école au verso.
*NB : Les sommes non utilisées d'une année précédente demeurent disponibles dans l'école.
Les sommes NE PEUVENT ÊTRE utilisées qu'à cette fin; les transferts ne sont pas possibles.*
- Inviter les collègues, à qui la direction refuse de reconnaître du temps pour la participation au CE notamment, à suivre la procédure proposée par L'APL. → Info suppl. – Comité conventionné ou non ([Jeunes](#), [FP](#) ou [EDA](#)).
- Pour toutes difficultés liées à la tâche, à la suite des consultations collective et individuelle, il est possible d'utiliser le « [Mécanisme de résolution des difficultés liées à la tâche](#) »
- Communiquer avec nous à L'APL pour plus de détails.

MERCI!